

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2102

présenté par
M. Yves Cochet

à l'amendement n° 2079 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 19

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.